

Sujet zéro de comptabilité (UE 9) inspiré du sujet 2017

Éléments de correction

Session 2020

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES

PARTIE A – OPÉRATIONS COURANTES

1. De donner votre avis sur les différentes modalités d'enregistrement de la dépense de l'opération du 15 décembre en précisant l'impact de chaque solution sur les documents de synthèse ;

3.2 Opérations courantes d'investissement et de placement

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les charges des immobilisations. - Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et typologie des immobilisations.

S'agissant d'un meuble de présentation celui-ci doit être en principe enregistré en immobilisation compte tenu d'une durée d'utilisation certainement supérieure à un an.

Toutefois, le CGI (cf. annexe 2) autorise les entreprises à comptabiliser les immobilisations de faible valeur (inférieure à 500 € HT) directement en charges.

Si l'entreprise décide d'utiliser cette option, la somme de 400 € sera portée directement dans les achats (non stockables) du compte de résultat et affectera le seul résultat de l'exercice 2019.

Si l'entreprise enregistre le meuble en immobilisation, la somme de 400 € sera portée en brut à l'actif du bilan.

L'entreprise pourra comptabiliser une charge d'amortissement qui mesurera chaque année d'utilisation la consommation des avantages économiques. La charge d'amortissement de l'exercice sera portée au compte de résultat tandis que le cumul des amortissements pratiqués diminuera le montant brut porté au bilan pour faire apparaître la valeur nette comptable de l'immobilisation.

2. D'évaluer et de comptabiliser les opérations de l'annexe 1.

3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). - Achats et ventes de biens et services comportant : <ul style="list-style-type: none"> - réductions ; - frais accessoires ; - crédits et les règlements. - Achats et ventes en devises. - TVA sur opérations internationales (avec l'Union Européenne et le reste du monde).

	03/12			
411	Clients	2 232,00		
665	Escomptes accordés 1 800 * 5%	90,00		
701	Ventes de produits finis 2 000 * 90%			1 800,00
7085	Port et frais accessoires facturés			150,00
44571	État, TVA collectée (1 800 + 150 – 90) * 20%			372,00
	<i>Facture n° 6733, client RENARD</i>			
	08/12			

601 401	Achats stockés de mat 1ères 120 000/120 Fournisseurs <i>Facture 98IJ, fournisseur HIROMOTO</i> 09/12	1 000,00	1 000,00
601 44566 401	Achats stockés de mat 1ères 150 + 100 État, TVA déductible sur autres biens et services 200 + 30 Fournisseurs <i>Facture n°2538 du transitaire pour l'achat du 08/12</i> 10/12	250,00 230,00	460,00
622 44564 401	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires État, TVA déductible sur encaissement 4 500 * 20% Fournisseurs <i>Note n° 2019/311 de maître SIDATI</i> 11/12	4 500,00 900,00	5 400,00
701 44571 665 411	Ventes de produits finis 200 * 90% État, TVA collectée (180 – 9) * 20% Escomptes accordés 180 * 5% Clients <i>Avoir A6733, client RENARD</i>	180,00 34,20	9,00 205,20
15/12			
606 445662 4012 4452	Achats non stockés de matières et fournitures État, TVA déductible sur autres biens et services UE 400 * 20% Fournisseurs UE État, TVA due intracommunautaire <i>Facture n°8621 VIALLI</i> 18/12	400,00 80,00	400,00 80,00
401 656 512	Fournisseurs Pertes de change sur op commerciales Banque 120 000 / 100 <i>Virt n° VIR 376 au frs HIROMOTO</i>	1 000,00 200,00	1 200,00

Remarque : Pour l'opération du 15/12, admettre l'enregistrement en immobilisation.

PARTIE B – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

1. Justifier l'intérêt des avis présents dans le recueil des normes comptables, dont vous avez un extrait en annexe 4 et préciser leur place dans la hiérarchie des sources du droit comptable.

1.2 Normalisation et réglementation comptables

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
<i>- Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable.</i>	<i>- Sources du droit comptable : directives européennes, lois et règlements, recueil des normes comptables.</i>

Le recueil des normes comptables contient, non pas seulement le plan comptable général qui est un arrêté interministériel mais aussi certains textes juridiques de niveau supérieur comme des articles du code de commerce et des textes de niveau inférieur comme des avis qui sont de niveau inférieur, c'est-à-dire des éléments de doctrine comptable qui permettent parfois d'explicitier un texte mais qui ne s'imposent pas aux entités.

2. Évaluer et comptabiliser l'entrée de la mini pelle et de l'entrepôt à l'aide des annexes.

3.2 Opérations courantes d'investissement et de placement

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>

- Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité.	- Modalités d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité (à titre onéreux, produites par l'entité, par voie d'échange et à titre gratuit) et valeurs associées..
--	---

		01/12	
2154	Matériel industriel	30 870,00	
44562	État, TVA déductible sur immobilisations	6 174,00	
404	Frs d'immobilisations		37 044,00
	<i>Frs FIRMIN s :fact n°203</i>		
		01/12	
404	Frs d'immobilisations	37 044,00	
512	Banque		37 044,00
	<i>Rglr comptant frs FIRMIN</i>		
		15/12	
213	Constructions 16 500 + 26 400	42 900,00	
722	Production d'immobilisations corporelles		42 900,00
	<i>Mise en service entrepôt réalisé par nous-mêmes</i>		

3. Expliquer l'impact de l'enregistrement de la production par l'entité de l'entrepôt sur le résultat de l'exercice.

3.2 Opérations courantes d'investissement et de placement

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité.	- Modalités d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité (à titre onéreux, produites par l'entité, par voie d'échange et à titre gratuit) et valeurs associées..

Le dernier enregistrement comptable permet de constater en actif immobilisé les dépenses engagées par l'entreprise. Cela aura pour effet de neutraliser les charges constatées et donc de ramener le résultat comptable à zéro pour cette opération. Bien entendu, par la suite cette construction sera amortie sur sa durée d'utilisation.

DOSSIER 2 – TRAVAUX MENSUELS

Partie A – LA PAIE

1. Expliquer à Monsieur Blin la différence entre le net à payer de 1 360,66 € et le net imposable de 1620,32 €.

3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
<i>- Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.</i>	<i>- Opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.</i>

Le net à payer équivaut à la somme encaissée par le salarié et le net imposable correspond à celle qui sera retenue pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Le net à payer de 1 360,66 € tient compte du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu de 166,37 € calculé à partir du taux fourni par l'administration fiscale.

La différence avec le net imposable provient également du fait qu'un certain nombre de retenues sur le bulletin de paie sont non déductibles de l'assiette de l'impôt : il s'agit dans le cas de M. BLIN de la part de CSG CRDS non déductible pour 58,29 € et de la retenue par l'employeur de la complémentaire santé (Mutuelle) pour 35,00 €

En résumé

net imposable	1 620,32
- mutuelle part salarié	-35,00
- CSG CRDS non déductible	-58,29
- prélèvement IR à la source	<u>-166,37</u>
= net à payer	1 360,66

2. Comptabiliser le livre de paie du mois de décembre.

3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
<i>- Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.</i>	<i>- Opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.</i>

31/12/19

641	Rémunération du personnel	28 000	
421	Personnel, rémunérations dues		28 000
	<i>Salaires bruts décembre</i>		
	d°		
421	Personnel, rémunérations dues	11 530	
6451	Cotisations URSSAF	8 330	
6452	Cotisations aux mutuelles	350	
6453	Cotisations aux caisses de retraites 1 630 +120	1 750	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 200	
425	Personnel, avances et acomptes		1 500
427	Personnel, oppositions		1 000
431	Sécurité sociale 8 330 + 1 200 + 4 410 + 670		14 610
4371	Organismes retraites 1 750 + 1 090 +10		2 850

4372	Mutuelle 350 + 350	700
4421	Prélèvements à la source Impôt sur le revenu	2 500
<i>Suivant livre de paie Décembre</i>		

Partie B – LE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

1. Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire.

3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir puis comptabiliser les écritures nécessaires.	- État de rapprochement bancaire.

Le rapprochement bancaire a pour objectif de réconcilier la comptabilité de l'entreprise et celle de l'établissement bancaire auprès de qui le compte est ouvert. Ce contrôle permet de contrôler la fiabilité des enregistrements comptables afin de mettre en évidence les omissions, les erreurs ou les décalages temporaires.

2. Établir le rapprochement bancaire (Document A à rendre avec la copie) et comptabiliser les écritures nécessaires.

3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir puis comptabiliser les écritures nécessaires.	- État de rapprochement bancaire.

Libellés	512 BNP Chez DECO'JARDIN		Compte DECO'JARDIN à la BNP	
	Débits	Crédits	Débits	Crédits
Solde avant rapprochement	31 200,00			43 300,00
Ch n°947			6 500,00	
Domiciliations			5 800,00	
Intérêts sur remise escompte 9 250 - 9 180		70,00		
Commissions sur effet n°54		6,00		
Prélèvements assurance incendie		204,00		
Intérêts perçus sur obligations MICHKA	80,00			
Totaux	31 280,00	280,00	12 300,00	43 300,00
Soldes	31 000,00		31 000,00	

31/12

512	Banque	80	
764	Revenus de VMP		80
	<i>Suivant état de rapprochement</i>		
	d°		
661	Charges d'intérêts	70	
627	Services bancaires et assimilés	5	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	1	
616	Primes d'assurances	204	
512	Banque		280

DOSSIER 3 – TRAVAUX D’INVENTAIRE

Partie A – MATÉRIEL INDUSTRIEL

1. Expliquer l’objectif de l’amortissement comptable d’une immobilisation.

4.1 Opérations d’inventaire

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d’inventaire.	- Amortissements comptables des immobilisations.

L'amortissement permet en comptabilité d'imputer dans les charges de l'exercice le coût de l'utilisation d'une immobilisation. Cela concerne les immobilisations amortissables, celles dont l'utilisation ne procure des avantages économiques que de façon limitée dans le temps. Cela permet de donner à la clôture de chaque exercice une image fidèle de la situation patrimoniale de l'entité.

2. Comptabiliser toutes les écritures nécessaires suite à la cession du tracteur.

3.3 Opérations courantes liées aux cessions d’immobilisations et de valeurs mobilières de placement

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Évaluer et comptabiliser le prix de cession des immobilisations et des valeurs mobilières de placement cédées au cours de l’exercice.	- Cession des immobilisations non financières.

		31/12	
6811	Dot aux amortissements sur immobilisation 45 000 / 3 * 6/12	7 500	
28182	Amortissement matériel de transport Dotation complémentaire exercice de cession d°		7 500
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	15 000	
28182	Amortissement matériel de transport 45 000 /3 *2	30 000	
2182	Matériel de transport Détermination VNC d°		45 000
471	Compte d'attente	24 000	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		20 000
44571	État, TVA collectée Pour solde du compte débité		4 000

Partie B – CRÉANCES DOUTEUSES ET IRRECOUVRABLES

1. Expliquer le principe comptable conduisant à constater une dépréciation sur créances douteuses.

4.1 Opérations d’inventaire

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
------------------------------	-------------------------

- Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire.	- Principes d'évaluation à l'inventaire. - Dépréciation des actifs.
--	--

Principe de prudence : La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité. (PCG, Art. 121-4)

2. Compléter pour l'exercice 2019 le tableau de suivi des dépréciations des créances douteuses fourni en annexe B (Document B à rendre avec la copie).

6- DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions).	- Documents de synthèse : -annexe.

Clients douteux	Créance HT au 31/12/19	Dépréciations 2019	Dépréciations 2018	Ajustements		Pertes définitives
				Dotations	Reprises	
BOYER	6 000	0	2 500		2 500	6 000
MICHOT	12 500	6 250	3 600	2 650		
TOTAUX				2 650	2 500	6 000

3. Comptabiliser, client par client, les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2019 relatives aux créances douteuses et irrécouvrables.

4.1 Opérations d'inventaire

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.	- Principes d'évaluation à l'inventaire. - Dépréciation des actifs.

		31/12/19	
68174	Dotations aux dépréciations des créances	2 650,00	
491	Dépréciations des comptes de clients <i>Client MICHOT</i>		2 650,00
	d°		
491	Dépréciations des comptes de clients	2 500,00	
78174	Reprise sur dépréciations des créances <i>Client BOYER</i>		2 500,00
	d°		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	6 000,00	
44571	État, TVA collectée	1 200,00	
416	Clients douteux <i>Client BOYER</i>		7 200,00

Partie C – RÉGULARISATIONS DIVERSES

1. Comptabiliser les écritures nécessaires au 31 décembre 2019 figurant en annexe 12.

4.1 Opérations d'inventaire

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.	- Principes d'évaluation à l'inventaire. - Provisions. - Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice. - Sortie des immobilisations du patrimoine. - Évaluation et ajustement des actifs et des passifs en monnaie étrangère.

		31/12/19	
476	Différence de conversion - actif	100,00	
401	Fournisseurs <i>Dette au 15/11/19 : 950 € Dette au 31/12/19 : 1 050 €</i>		100,00
	d°		
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	100,00	
1515	Provisions pour pertes de change <i>Perte latente</i>		100,00
	d°		
607	Achats de marchandises	9 000,00	
4458	TVA à régulariser	1 800,00	
4081	Fournisseurs, factures non parvenues <i>Livraison ciment</i>		10 800,00
	d°		
418	Clients, produits non encore facturés	3 600,00	
701	Ventes de produits finis		3 000,00

4458

TVA à régulariser
Facture à établir

600,00

2. Expliquer l'importance du libellé d'écritures comptables.

5- COMPTABILITE ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Utiliser un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré.	- Fonctions de base des logiciels comptables ou modules comptables d'un progiciel de gestion intégré.

Le libellé contient la description de l'opération, la nature de la pièce justificative ainsi que les références de la pièce justificative (numéro).

3. Analyser et justifier au regard des principes comptables cet enregistrement.

4.1 Opérations d'inventaire

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Établir l'articulation entre les principes comptables et les opérations d'inventaire.	- Principes d'évaluation à l'inventaire. - Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice.

Principe d'indépendance des exercices : il convient de rattacher à l'exercice les charges et les produits qui le concernent et ceux-là uniquement pour la détermination du résultat de l'exercice.

Ici il s'agit d'un loyer annuel payable d'avance payée début octobre 2019

DOSSIER 4 – CLOTURE

Partie A – CLÔTURE DES COMPTES

1. Calculer et qualifier le résultat de l'entreprise.

4.2 Détermination du résultat comptable

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Calculer et qualifier le résultat de l'exercice.	- Solde des comptes de charges. - Solde des comptes de produits. - Résultat de l'exercice : bénéfice ou perte.

Le résultat de l'exercice comptable est calculé par différence entre les charges et les produits
Ici d'après la balance après inventaire, on trouve une perte de $962\,900 - 891\,950 = 70\,950$ €

2. Expliquer les différentes modalités de clôture des comptes.

4.3 Passage d'un exercice à l'autre

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
- Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan.	- Formalités de clôture des comptes de bilan.

En fin d'exercice les comptes de gestion (classes 6 et 7) sont soldés définitivement les uns par les autres, l'écriture est équilibrée par le compte 12. Résultat de l'exercice (120 au crédit si le résultat est un bénéfice ou comme ici 129 au débit si le résultat est une perte)

Pour les comptes de bilan (dont le compte 12 créé par le solde des comptes de gestion), les comptes 890 « Bilan d'ouverture » et 891 « Bilan de clôture » peuvent être utilisés pour la réouverture et la clôture des comptes de l'exercice. (Art. 948-89 du PCG)

Tous les comptes à solde créditeur sont débités pour solde avec pour contrepartie le débit du compte 891

Tous les comptes à solde débiteur sont crédités pour solde avec pour contrepartie le crédit du compte 890

Les comptes annuels sont alors dits « arrêtés ».

Dans les faits, les logiciels clôturent les comptes en une seule écriture.

Les comptes de bilan seront repris pour leur solde tandis que les écritures de régularisation de charges et de produits seront contrepassées au début de l'exercice suivant.

Partie B – FICHER DES ÉCRITURES COMPTABLES

Madame BONNET pense que l'entreprise DECO'JARDIN va faire l'objet d'un contrôle fiscal en 2020. Elle sait qu'elle doit remettre un fichier au vérificateur de comptabilité lors de son intervention sur place. Elle s'interroge sur les obligations à remplir concernant ce fichier.

Travail à faire

1. **Rappeler le nom du fichier qui doit être remis au vérificateur et indiquer quelles sont les obligations concernant le contenu et la transmission de ce fichier.**

5- COMPTABILITE ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE (20 heures)

<i>Compétences attendues</i>	<i>Savoirs associés</i>
<i>- Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires.</i>	<i>- Fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative...).</i>

Il convient de remettre dès le premier rendez-vous ou lors de la notification du contrôle un FEC (fichier des écritures comptables), reprenant l'ensemble des écritures comptables passées durant la période couverte par le contrôle. La procédure doit garantir l'intégrité du fichier (Au sein de ce fichier, les écritures doivent être numérotées chronologiquement de manière croissante, sans rupture ni inversion dans la séquence)